

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2025

Roger DIDIER, **MAIRE** de la Ville de GAP,

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. Le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020, visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu la délibération du 13 Juin 2025 par laquelle le Conseil Municipal a voté l'attribution de bourses sportives pour l'année scolaire 2025/2026 pour des jeunes prioritairement issus de quartiers prioritaires et de veille active de la Politique de la Ville de Gap ;
- Vu les règles d'attribution de cette bourse fixées par délibération susvisée ;
- Vu les propositions de la Commission d'attribution réunie le vendredi 7 novembre 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il est attribué une bourse d'aide à la pratique d'une activité sportive pour l'année scolaire 2025/2026 au(x) jeune(s) listé(s) ci-dessous pour le club Gap Alpes du Sud Basket 05

- BOUJADDAINE Salma née le 01/05/2016 à Gap un montant de 138,00€
- CHAOUCHE Ritej née le 09/09/2015 à Gap un montant de 69,00 €
- DIALLO Aminata née le 2/10/2013 à Briançon un montant de 80,00 €
- DIALLO Assa née le 03/06/2017 à Briançon un montant de 60,00 €
- YOUSFI Ghilas Yani né le 03/05/2017 à Gap un montant de 42,00 €
- MEBARKI Islam né le 21/06/2012 à Briançon un montant de 108,00 €
- TIGRINE Darine née le 05/03/2016 à Gap un montant de 46,00 €
- WELDAY Elim née le 02/06/2013 à Mendefera (Egypte) un montant de 50,00€

ARTICLE 2 :

Le montant de 593,00 €, correspondant aux intéressés identifiés, sera versé directement au club Gap Alpes du Sud Basket 05 par mandat administratif.

Charge à ce dernier de déduire le montant de la bourse, accordée à chaque jeune, du montant de la cotisation à payer par la famille ou de procéder au remboursement si l'adhésion a été déjà payée.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Sports sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 21 NOVEMBRE 2025

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 08 DEC 2025
Publié ou notifié le :

08 DEC 2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2025_12_746
Objet :	Bourses sportives 2025 - 2026 : Club Alpes du Sud Basket
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	005-210500617-20251205-A2025_12_746-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	886 o
Nom métier : 005-210500617-20251205-A2025_12_746-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	55.7 Ko
Nom original : D_17832.pdf		
Nom métier :		
99_AR-005-210500617-20251205-A2025_12_746-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2025 à 10h22min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2025 à 10h24min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2025 à 10h25min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2025 à 10h25min51s	Reçu par le MI le 2025-12-08

